

Délibération 2.02
Aides aux communes et groupements de communes
Dispositifs de soutien à l'investissement - Modifications

Intervention de Stéphane BARRE

Nous prenons acte d'une évolution positive dans le nombre d'aides attribuées aux communes depuis le début de l'année. Ce qui est à souligner dans une période où le bloc communal subit de plein fouet les politiques d'assèchement de ses finances, donc de réduction de ses capacités d'investissements, du fait des politiques voulues par les gouvernements successifs.

Un nombre de demandes satisfaites qui entraîne pour une fois, s'agissant des réformes que vous avez engagées, non pas une stagnation de l'enveloppe budgétaire, mais une augmentation. C'est heureux.

De même, nous saluons les modifications intervenues dans le traitement de ces 900 dossiers reçus dans le cadre de ce nouveau dispositif. Une procédure simplifiée, assouplie, qui conduit à des délais de réponse n'excédant pas 100 jours.

Enfin, nous vous félicitons pour la création autour de ce nouveau dispositif d'une commission de suivi, en lien avec l'Association départementale des Maires de France, au sein de laquelle vous avez tenu à intégrer l'ensemble des composantes de notre Conseil.

Ceci étant, j'arrête là concernant les compliments car il demeure pour nous dans votre approche du soutien aux communes, un problème majeur.

Ce dispositif s'est volontairement écarté d'une modulation des aides attribuées par critères de richesse des communes et de leurs administrés.

L'équité mise en avant pour guider cette réforme, n'est pas équitable ! Elle ne peut pas l'être dès lors que vous considérez les communes comme uniformes du point de vue de leurs moyens et de leurs besoins. Ce n'est pas notre sens de la justice.

Des communes accueillent plus que d'autres des populations en difficulté, elles favorisent ou non le logement social, certaines plus que d'autres développent des services et équipements utilisés au-delà de leurs limites géographiques. Elles n'ont pas toutes les mêmes besoins, les mêmes problématiques à gérer.

La Droite se fait souvent la championne de la Liberté, en oubliant que sans l'Égalité et la Fraternité, la liberté n'est pas juste et demeure inégalement répartie.

Or l'égalité, ce n'est pas le nivellement.

Nous avons, pour ces raisons, voté contre la création de ce dispositif. Au regard de son premier bilan, nous nous abstenons. En intégrant une modulation qui prendra

en compte les inégalités communales pour aider à les corriger, vous obtiendrez notre soutien.

Par ailleurs, le groupe communiste du Front de Gauche propose un amendement portant sur les modifications du dispositif afin de créer un Bonus-Malus de 10 % sur le financement des projets retenus, selon que la commune participe ou ne participe pas au Fonds de Solidarité Logement.

La solidarité doit fonctionner dans les deux sens : recevoir la solidarité départementale pour ses investissements et contribuer à la solidarité départementale en matière de Fonds de Solidarité Logement (FSL). Or, une commune sur deux refuse actuellement de financer le FSL.